Le BBDA aux côtés des artistes à la SNC 2012

Du 24 au 31 mars 2012, s'est tenue la 16ème édition de la Semaine Nationale de la Culture (SNC) à Bobo-Dioulasso. Les artistes, venus des 13 régions du Burkina Faso et ceux de la diaspora burkinabè vivant à l'étranger, se sont disputés des trophées dans les catégories de la littérature, des arts plastiques, de la création art du spectacle, de la lutte traditionnelle, du tir à l'arc et de l'art culinaire.

Le Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur (BBDA), fidèle au monde de la culture a participé à cette édition. Réputée être le plus grand évènement culturel de Bobo-Dioulasso voire, du Burkina Faso, la SNC 2012 était placée sous le très haut patronage de son Excellence Monsieur le Président du Faso et sous le co-parrainage du Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et du Président de l'Association des Maires du Burkina Faso (AMBF).

Ministre de la culture et du tourisme, DG Adjoint OMPI, Conseillère principale Secteur de la culture et des industries créatives à l'OMPI, et DG du BBDA (De la droite vers la gauche)

L'OMPI est une institution spécialisée du système des Nations Unies. Ses missions intègrent la promotion de l'innovation et de la créativité aux fins du développement socioéconomique et culturel de tous les pays au moyen d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Au regard de son caractère international, de ses objectifs et vu le thème de la 16ème édition de la SNC qui est « **l'apport du patrimoine culturel et de la création artistique dans l'essor des collectivités territoriales** », le choix du parrainage de l'OMPI s'avérait opportun. De même, le thème de la SNC 2012 intervient à point nommé. En effet, à cette heure de la décentralisation, la culture peut être l'un des secteurs à même de procurer des devises importantes aux collectivités territoriales et leur permettre ainsi de réaliser des projets de développement.

A travers son discours, lu par son adjoint à l'ouverture de la SNC 2012, le Directeur Général de l'OMPI a signalé l'exemplarité du Burkina Faso en matière de promotion de la culture, du droit d'auteur et des droits voisins. Il a félicité le gouvernement burkinabè pour son appui inconditionnel aux artistes. A ces derniers, il a adressé des mots pour la sauvegarde de la culture et la promotion de l'excellence. Il n'a pas manqué de les encourager et de les inviter à toujours donner le meilleur d'eux-mêmes pour le rayonnement de la SNC et de la culture burkinabè.

Le Directeur Général Adjoint de l'OMPI a profité de son séjour pour rencontrer des autorités burkinabès et saluer l'excellente coopération entre le Burkina Faso et l'OMPI. A cet effet, il a rendu visite au Premier Ministre en compagnie du Ministre de la Culture et du Tourisme et du DG du BBDA. A Bobo-Dioulasso, il a été visité les locaux de la Direction Régionale de l'Ouest du BBDA. Le Directeur Général Adjoint de l'OMPI a pu y célébrer la SNC avec les participants. En bon spectateur, il a assisté à des prestations d'artistes au Théâtre de l'amitié, à la foire de la SNC, au village des communautés et à la Maison de la culture où il a également pu apprécier l'exposition d'art plastique et graphique. Sa présence a fortement rehaussé cette biennale de la culture et encouragé les différents acteurs de la culture Burkinabè.

L'opportunité a été saisie par le BBDA pour organisé le 30 mars 2012 un atelier d'échange et de sensibilisation sur la gestion collective des droits au Burkina Faso. Vénus de Dédougou, Boromo, Houndé, Gaoua, Diébougou, Banfora, Orodara et Bobo-Dioulasso, ils étaient 200 artistes (musiciens, chanteurs, écrivains et comédiens) à prendre part à la rencontre. Il y a été question de discuter des préoccupations des artistes quant à la gestion collective et pluridisciplinaire de leurs droits. En réponse aux questions qui ont été posées par les artistes, Monsieur Balamine OUATTARA et ses collaborateurs n'ont pas manqué de leur donner le maximum d'informations. Ils leur ont notamment expliqué les notions de droit d'auteur et de droits voisins.

L'atelier a également permis aux artistes de découvrir une plateforme de gestion collective de leurs droits sur internet. A travers cette nouvelle approche, le BBDA permet aux artistes de suivre facilement et régulièrement l'exploitation faite de leurs œuvres par les médias et autres exploitants. Le DG du BBDA a invité les artistes à visiter le site web www.bbda.bf et à s'approprier cette plateforme qui est la leur. Quant aux artistes, ils ont encouragé le BBDA pour les initiatives en faveur des artistes. A leur entendement, le Bureau Burkinabè du Droit

d'Auteur, réussi bien ses missions. Par conséquent, ils ont promis de faire bon usage de cet outil mis à leur disposition.

En marge de la SNC 2012, le BBDA a également procédé à une répartition de droits aux profits des artistes et des troupes musicales qui ont presté pendant l'évènement. Ce sont quatre cent soixante six (466) artistes toutes catégories confondues qui ont bénéficié de la répartition d'une somme de six millions sept cent soixante un mille cent cinquante quatre francs CFA (6 761 154 Frs CFA), correspondant à des droits payés par la SNC et aussi pour l'exploitation des expressions du patrimoine culturel traditionnel.

Cette répartition aura beaucoup galvanisé les artistes. Selon Monsieur Bagayoko Mamadou, Président de la troupe *N'Ganianouman* du Houet, le BBDA leur a apporté beaucoup de joie en leur payant des droits. Il dit être fier du BBDA et encourage l'institution à toujours rester aux côtés des artistes. Il a terminé son propos en procurant des bénédictions à l'endroit du garant du droit d'auteur et des droits voisins au Burkina Faso.

Service Communication